Département COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

du Bas-Rhin

Arrondissement de COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Saverne

Nombre de Conseillers

Elus : 11 **SEANCE du 30 mai 2016**

Conseillers en fonction: 10

Conseillers présents : 9

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 24 mai 2016, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents:, Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL

Jacques, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. MEUNIER Alain, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. BILGER René qui donne procuration à Mme MINKER Fabienne

Ordre du Jour

- 1. Constitution de la commission communale d'aménagement foncier
- 2. Mise en place de la télétransmission des actes réglementaires devis
- 3. Révision des loyers
- 4. Divers

I) <u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Jacqueline LOMBARD, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 18 avril dans la forme et la rédaction présentées

III) <u>CONSTITUTION DE COMMISSION COMMUNNALE D'AMENAGEMENT</u> <u>FONCIER</u>

Suite au courrier du Conseil départemental en date du 15 avril et conformément à la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 4 avril 2016 ; il y a lieu de constitue une commission communale d'aménagement foncier pour la commune, qui comprend :

- Le maire et un conseiller municipal ainsi que 2 conseillers municipaux suppléants désignés par le Conseil Municipal
- 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune ainsi que 2 propriétaires suppléants

1. <u>Désignation du conseiller municipal</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. WICK Bernard 49 A rue des Fossés conseiller municipal, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. SCHORDAN Raymond, 3 rue principale conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

Mme FREYSZ Marline, 28 rue principale conseillère municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 14 mai 2016 soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du11 mai 2016

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. BILGER René, BRUMPTER Alexandre, BLAESS Michel, JACOB Frédéric et Mme EBERSSOLD Katia.

Qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 10 la majorité requise est de 5 voix.

<u>Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.</u> Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. BILGER René voix : 10
M. BRUMPTER Alexandre voix : 10
Mme EBERSSOLD Katia voix : 10

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis. Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

M. BLAESS Michel voix :10
M. JACOB Frédéric voix : 10

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

M. BILGER René	57 impasse des Fossés	67117 Handschuheim
M. BRUMPTER Alexandre	31 rue Principale	67117 Handschuheim
Mme EBERSSOLD Katia	33 route d'Osthoffen	67117 Handschuheim

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

M. BLAESS Michel 60 rue du Laegert 67117 Handschuheim M. JACOB Frédéric 55 rue du Laegert 67117 Handschuheim

IV) MISE EN PLACE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES REGLEMENTAIRES

Suite à la résiliation du contrat avec CDC-FAST il est nécessaire de remettre en place la dématérialisation des actes ;

Après avoir contacter la préfecture, celle-ci confirme que la convention actuelle est toujours valable et propose de faire un avenant pour l'élargir aux actes budgétaires, La préfecture nous a fait parvenir la liste des opérateurs de transmission, dans laquelle figure JVS dont nous avons déjà le contrat Village ce qui nous donne certains avantages financiers, voir devis.

Il est proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré

Décide :

- De retenir l'offre de JVS
- Autorise le maire à signer le devis
- Autorise le Maire à signer tout avenant

V) <u>REVISION DES LOYERS</u>

Le maire rappelle au Conseil que le loyer de Mme EHRET doit être réviser au mois de mai selon le ILC du premier trimestre 2016 comme suit :

Loyer précèdent x Indice de référence loyer année en cours

Indice de référence année précédente

108.41
110€ x----= 109.93€
$$108.47$$

Le Loyer de M. KOERKEL sera en révision pour le 1er juillet 2016 comme suit :

$$125.28$$
350 € x----= 350.25€

Il est proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré

Décide :

De ne pas changer le montant des loyers pour l'année 2016

VI) DIVERS:

- Panneaux céder le passage, rues des Vignes, des Vosges, du Fossé
- Marquage au sol
- Réparation rue des Vosges et rue de la Colline
- Mise à disposition des locaux pour les élections primaires

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h45, en remerciant les conseillers de leur participation active.